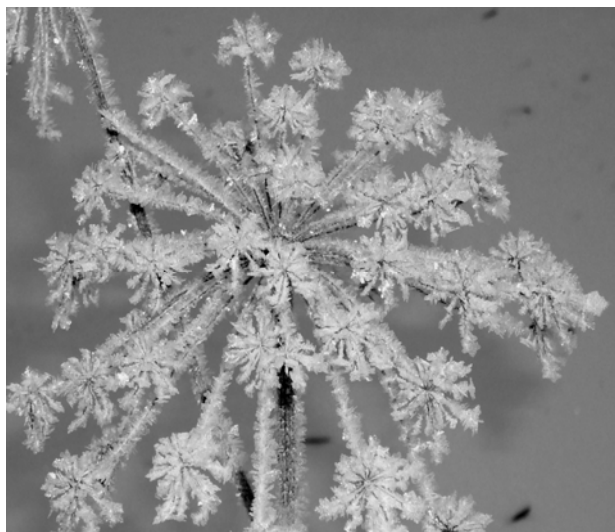


S.N.A.M.S.P.E.N.



Syndicat National Autonome des Médecins de Santé Publique de l'Education Nationale
 65/67 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
 Tél: 01 40 23 04 10 Fax: 01 40 23 03 12
 Union Confédérale des Médecins Salariés de France



Crédit photo : f.bergerot

BONNEE ANNEE 2009

**LA MEDECINE SCOLAIRE
 UNE NECESSITE AFFIRMEE**

Notre colloque annuel des 11 et 12 décembre 2008 avait comme objectif de remettre la médecine scolaire en question(s) et d'interroger nos partenaires sur la place qu'ils donnent à cette profession et les développements souhaités.

Le contenu des exposés, parfois pleins d'humour comme celui de Marie-Claude Romano, à travers l'histoire de la santé scolaire, son évolution et ses adaptations depuis sa création, les enjeux et

perspectives de la formation des médecins de l'éducation nationale, ont confirmé le bien-fondé de l'existence de cette médecine, sa réelle spécificité et la pertinence de l'ensemble de nos missions tant dans le domaine de la santé individuelle que de la promotion de la santé collective. Ils ont mis aussi en évidence la nécessité de travailler et de s'organiser autrement pour optimiser le « temps médecin disponible » et ainsi mieux répondre aux nouveaux besoins de prévention/ promotion de la santé des enfants et des jeunes.

Les nombreux intervenants présents aux deux tables rondes nous ont dit la vision très positive qu'ils ont des médecins scolaires.

Nos confrères libéraux et hospitaliers reconnaissent tout à fait notre spécificité ; ils ont affirmé le rôle incontournable des médecins scolaires comme partenaires pour la santé des enfants et adolescents. Ils ont fait part de leur souhait de développer plus largement le travail en réseau avec nous.

Nos autres partenaires (parents, élue, A.S., IEN) ont également affirmé leur attachement à un service de santé scolaire qu'ils jugent indispensable et qu'ils souhaitent plus étoffé et plus présent. « Vous êtes un luxe

nécessaire » nous a dit une intervenante.

L'absence du représentant du ministère de l'éducation nationale (DGESCO) a été regrettée et a à nouveau posé la question de l'intérêt de ce ministère pour ses médecins...

Le ministère de la santé était représenté par le chargé de mission sur les ARS, Mr Lopez. Il a développé la position de son ministère : les médecins scolaires sont à l'éducation nationale et un transfert n'est pas d'actualité. Pour les futures ARS, les services de prévention (PMI, santé scolaire et santé au travail) ne font pas partie de leur périmètre de compétence mais pourront être partenaires.

A charge à notre service, donc, de faire preuve de volontarisme pour se rendre incontournable comme interlocuteur dans les projets de prévention pour les enfants et adolescents.

Si ces journées ont "regonflé le moral des troupes", ce que nous espérons, alors c'est une réussite !

Marie-Blandine Basalo

GREVE DU 29 JANVIER 2009

Le SNAMSPEN s'associe à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales pour **la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009.**

Cette journée vise à interpeller les responsables gouvernementaux et patronaux et tous les employeurs pour

- défendre l'emploi (public et privé),
- lutter contre la précarité,
- exiger des politiques de rémunération permettant le maintien du pouvoir d'achat et la réduction des inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale.

Le SNAMSPEN soutient cet ensemble de revendications.

CAPN 13 JANVIER 2009

A cette réunion Marie-Blandine BASALO (titulaire) et Martine LEPRETRE (suppléante) siégeaient pour le SNAMSPEN.

En préambule M.B. Basalo fait remarquer que tous les documents pour la CAPN sont maintenant envoyés par courriel, ce qui est pratique et rapide, mais l'impression de nombreux documents constitue un transfert de charge financière aux syndicats qui ne reçoivent aucune subvention du ministère...

ORDRE DU JOUR

Après approbation du procès verbal de la précédente séance.

Titularisations

La CAPN entérine la titularisation des médecins du concours 2006 (affectés en janvier 07). Tous les avis ont été favorables.

A ce propos, Mr Sabine donne le bilan des 3 concours dérogatoires :

2006 : 111 postes offerts, 202 reçus, 46 refus, 106 nominations, postes restants vacants **33**

2007 : 100 postes offerts, 177 reçus(18 doublons), 28 refus, 68 nominations, postes vacants **63**

2008 : 100 postes offerts, 72 reçus(18 doublons), 5 refus, 53 nominations, postes vacants **99**

Il nous annonce que pour le concours 2009, la chute du recrutement se confirme : il n'y a que 77 inscrits ; il n'y aura donc que 50 postes offerts...

Une discussion a lieu sur ce que le ministère compte faire pour garder un corps de médecins.

M.B. Basalo demande où en est la revalorisation de la grille indiciaire, demande dont nous n'avons plus de nouvelles depuis mai 08 malgré 2 relances. Mr Sabine dit que ce n'est pas le problème mais que c'est l'inégalité de la répartition sur le territoire qui lui importe. Il évoque à nouveau la possibilité de contrats à temps partiel. M.B. Basalo insiste sur la nécessaire revalorisation si le ministère veut vraiment recruter des médecins.

Questions diverses

- le retard pour la tenue de cette CAPN : lié aux difficultés à obtenir les rapports d'entretien, surtout pour les médecins en détachement.

- Pour le mouvement national, la CAPN est avancée au 24 mars : l'administration pense ainsi pouvoir affecter plus rapidement les nouveaux médecins stagiaires à l'issue du mouvement. Nous demandons à nouveau malgré les réticences de Mr Sabine, que lors de cette commission, nous puissions examiner aussi les demandes des néo titulaires après les mutations des titulaires.

- La situation très difficile d'un médecin affecté à Rouen et qui n'a toujours pas obtenu son retour dans son académie d'origine est à nouveau évoquée : Mr Sabine s'engage à contacter le recteur de Rouen.

Mr Sabine quitte la CAPN car il doit participer à une cérémonie avec le Ministre...

Mme Gonçalves assure la présidence.

Promotions en 1^{ère} classe

L'effectif de médecins promouvables au titre de l'année 2008 étant de 577 et le taux de promotion de 10%, il y a 57 promotions possibles. L'application est faite systématiquement académie par académie avec le classement envoyé par les rectorats (impossibilité de faire un classement national) La commission prononce au total 57 promotions qui seront effectives au 1^{er} septembre 2008.

Entretiens professionnels : contestations

Les entretiens professionnels ont remplacé la notation ; l'administration a donc demandé un retour de tous les compte rendus : aucune contestation n'a été formulée. Mais le retour n'est que de 80% ...

Accueil en détachement

3 demandes : une en Lozère, mais il n'y a pas de poste de secteur vacant ; le poste vacant est celui de MCT qui ne peut pas être confondu avec un poste de secteur ; une demande pour les Vosges : il n'y a pas de poste vacant dans ce département, en revanche il y en a dans d'autres départements de l'académie ; autre

demande pour les Côtes d'Armor : accord de la CAPN sous réserve que le poste parvienne au mouvement soit conservé pour les mutations.

Demande de mutation à Wallis et Futuna

Il s'agit d'une création avec un poste à profil car c'est un milieu « très particulier et très difficile » ; une seule candidature a été déposée mais le vice recteur de Wallis et Futuna et l'administration centrale jugent que le médecin candidat ne correspond pas au profil nécessaire.

Le poste reste donc vacant pour l'instant.

**RENDEZ-VOUS AU CABINET DARCOS
15 JANVIER 2009**

MB Basalo, M.Bellon, J Martin-Dechanet

Mr Coignard, conseiller technique chargé de la santé scolaire et Mr Jouve, conseiller social, nous ont reçues pendant environ une heure trente.

En préambule Mr Coignard (qui vient de prendre la suite de Mme Passemard) et Mr Jouve nous disent qu'ils ont lu l'article du quotidien du médecin où nous exprimions notre souhait de changer de tutelle et notre sentiment d'abandon. Mr Coignard dit que la santé scolaire est à une place difficile, à la frontière entre deux domaines et donc deux ministères : la santé et l'éducation nationale.

Son rôle est d'être conseiller technique auprès du ministre de l'éducation nationale sur ce sujet avec 2 volets : une partie portant sur les revendications catégorielles et une partie portant sur les missions qui nous sont dévolues.

Nous lui demandons comment le ministère de l'éducation nationale pense évaluer « la plus value » que les médecins apportent à la réussite scolaire et à la santé des élèves.

Mr Coignard trouve la question intéressante et tout à fait en accord avec les préoccupations des pouvoirs publics.

L'entretien a d'abord porté sur la revalorisation de la rémunération des médecins :

MB Basalo a rappelé l'hémorragie des médecins EN et a demandé ce que comptait faire le ministère.

Mr Jouve trouve que notre grille n'est pas scandaleuse car nous avons seulement un doctorat en médecine!!!. Pour lui, modifier la grille indiciaire est compliqué avec la transversalité des

corps et le contexte interministériel de la fonction publique. Il nous compare aux agrégés, c'est-à-dire une fois de plus à des enseignants, ce que nous ne sommes pas.

MB Basalo lui a rappelé alors que les médecins inspecteurs de santé publique, fonctionnaire d'état eux aussi, ont obtenu une revalorisation de leur grille indiciaire et nous réclamons la même.

Mr Jouve semble penser qu'il serait plus facile d'améliorer les indemnités, il fait référence à la PFR : prime de fonction et de résultat. Nous lui rappelons que nous avons demandé depuis longtemps de pouvoir toucher la prime de technicité comme nos confrères de la fonction publique territoriale.

L'entretien a ensuite porté sur les missions :

Mr Jouve et Mr Coignard demandent à comprendre pourquoi la lisibilité des missions de la santé scolaire est si peu claire sur le terrain ; pourquoi y-a-t-il chevauchement entre les différents corps, en particulier médecins/infirmiers ; pourquoi y-a-t-il un problème dans la hiérarchisation des missions ? Nous leur disons qu'effectivement on constate souvent que chaque membre de l'orchestre joue une partition différente et que dans ce cas c'est forcément la cacophonie... Nous leur demandons en outre qui a qualité pour être chef d'orchestre.

Ils ont fait un « tour de piste » en recevant les différents syndicats d'infirmiers et de médecins et ils voudraient qu'on leur dise ce qui est important.

Ils voudraient travailler sur des points précis ce qui permettrait d'éviter la foire d'empoigne. Ils ne veulent pas jouer les arbitres.

Ils attendent nos propositions précises sur la façon d'exercer nos missions avec une meilleure organisation. Ils veulent, à partir d'une proposition de plateforme, pouvoir dégager des orientations prioritaires à soumettre ensuite aux académies pour l'établissement de plans académiques de pilotage.

Ils sont également demandeurs de propositions sur la pertinence des paramètres d'évaluation de notre service. Ils souhaitent revoir ensuite avec la DGESCO, à partir de nos propositions, les indicateurs et les évaluations statistiques.

Nous les avons informé de notre rendez vous le 20 janvier avec Mr Nembrini directeur de la DGESCO : ils le contacteront d'ici là.

Par ailleurs nous leur avons fait remarquer que nous nous sentions trop isolés du système de santé et que nous ne voulons pas rater l'opportunité de travailler en partenariat avec les futures ARS, avec la possibilité de contrats d'objectifs et de moyens.

Mr Coignard a affirmé l'attachement du ministère de l'éducation nationale pour ses médecins. Nous lui avons demandé de nous donner des signaux forts et concrets de cet intérêt. Nous lui avons fait comprendre que nous avons été très déçues par les précédents cabinets et que nous comptons sur son dynamisme **et ses interventions auprès du ministre pour donner envie aux médecins de rester à l'éducation nationale.**

RENDEZ-VOUS A LA DGESCO

MB Basalo, S Brunhes-Perez, J Martin-Dechanet. Nous avons regretté l'absence de Mr Nembrini, appelé en urgence chez Mr Darcos ainsi que l'absence du Dr J-M Urcun qui n'a pas été conviée... Nous avons été reçues par Mr Simoni adjoint au directeur général, Mme Boissinot et Mme Neulat.

En introduction MB Basalo rapporte l'entretien du 15 janvier au cabinet du ministre avec Mr Coignard et Mr Jouve (qui ne les ont pas contactés malgré leurs dires)

Mme Neulat nous informe d'un projet de formation initiale statutaire des infirmières, actuellement en réflexion sur le cahier des charges avec la DGESCO et la MIFOR : nous approuvons vivement que les infirmières soient mieux formées à leur entrée à l'éducation nationale.

D'autre part le protocole de soin et d'urgence va être réécrit, en particulier avec une nouvelle liste de médicaments.

Pour une recherche d'indicateurs pertinents, « un tableau de bord Santé/Social/Prévention » est à l'étude, et sera expérimenté sur 2 académies, Caen et Poitiers. Il y aura évaluation et généralisation.

Mr Simoni semble comprendre notre inquiétude sur notre place à l'éducation nationale et reconnaît que les médecins n'ont pas été une préoccupation prioritaire de ce ministère. Il souhaiterait donner des signaux forts pour revaloriser la profession de médecin scolaire. A ses yeux la santé scolaire est indispensable à la réussite de tous les élèves, et contribue très fort à la réduction des inégalités. Pour lui la performance liée au chiffre n'a aucun intérêt, mais l'important serait de faire « du 100% pour les enfants qui en ont besoin ». Il faudrait trouver des « sous-indicateurs » pour le mettre en évidence.

Nous avons insisté tout au long de l'entretien sur l'indispensable orchestration d'une équipe où chacun joue la même partition avec ses compétences propres pour éviter la cacophonie. Mais notre question demeure qui a qualité de chef d'orchestre ? Pas de réponse...

Pas de réponse non plus à notre question sur le partenariat futur avec les ARS qui vont être créées par la loi HPST.

Globalement cependant, au cours de cet entretien, ambiance tout sourire du côté de l'administration centrale qui a cherché de toute évidence à nous être agréable !

L'administration centrale commencerait-elle à prendre réellement conscience de la situation ?

Nous jugerons à l'épreuve des faits !

FMC / EPP ?

L'association intersyndicale pour la FMC des médecins salariés s'est réunie le 9 janvier.

A l'ordre du jour, le rapport IGAS rendu en novembre 2008 « **Formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles des médecins** »

Ce rapport n'aborde pas la FMC des médecins salariés non hospitaliers, (elle n'a pas été traitée, volontairement abandonnée faute de temps!!!! oui c'est écrit)

L'association prépare un communiqué de presse pour dénoncer cette situation : « 35 000 médecins sur la touche »

Les médecins doivent avoir les mêmes obligations face à la FMC/EPP quel que soit le mode d'exercices.

Sophie Brunhes-Perez

LE POINT D'INDICE

Le point d'indice qui sert au calcul des salaires de la fonction publique est revalorisé au 1^{er} octobre 2008 : il passe de 5,46834 à 5,48474.

INFO...INFO...INFO

Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) dossier sur le site www.fonction-publique.gouv.fr

A LIRE

Rapport thématique 2008 de la défenseure des enfants : « **Enfants au cœur des séparations parentales conflictuelles** »

« **Enfants maltraités, les chiffres et leur base juridique en France** » Anne TURSZ éditions Lavoisier

Quotidien du médecin

N°8466 du 25/11/08 Les CMPP à l'heure du changement

N°8476 du 09/12/08 L'enfant piégé par l'hypermodernité

N°8478 du 11/12/08 Le SNAMSPEN fait un constat d'abandon

N°8483 du 18/12/08 La croissance du cerveau ralenti chez les enfants schizophrène. Un antidépresseur à l'essai dans la mucoviscidose

Impact médecine

N°262 11/12/08 La maltraitance : le médecin seul face à ses doutes

Panorama du médecin

N°5124 du 08/12/08 Mieux évaluer l'asthme de l'enfant

Le généraliste FMC

N°2469 du 28/11/08 Le retard de croissance

Jocelyne Martin-Dechanet

TRESORERIE

Appel de cotisation pour 2009

Merci de ne pas attendre la fin de l'année car les dépenses, en particulier pour vous tenir au courant des actualités, nécessitent des recettes **dès le début de l'année pour que la trésorerie fonctionne.**

La cotisation syndicale couvre une année civile.

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant au vu du reçu fiscal qui vous est envoyé.

Merci à toutes.

Martine Leprêtre, trésorière

Pour nous joindre
au syndicat

mardi journée ou mercredi
matin

01 40 23 04 10

Secrétaire générale

Marie-Blandine Basalo

01 42 28 54 54

06 03 87 77 45

courriel : mb.basalo@free.fr
snamspen@free.fr

CONSULTEZ AUSSI NOTRE SITE

www.snamspen.org

Délégués académiques (a)
Représentants départementaux (d)
Points contact (c)

AIX MARSEILLE	Rouzaud F. (a)	0687592880
BORDEAUX	Dieng-Tanquerey C (d33)	0673774560
CORSE	Timi C. (c)	0626866833
CRETEIL	Basalo MB(a)(d 93) Charton C(d94)	0603877745 0611775609
DIJON	Migneau b.(c 58)	03862150 96
GUADELOUPE	Cordeau l. (c)	0590938395
GRENOBLE	Bressy d. (d38)	0684772886
LIMOGES	Doladille i. (a)	0681993109
LYON	Mas M(a)(d01) Menesson M(d69)	0661947385 0478232044
MARTINIQUE	AssierdePompignan (a)	0596653063 0696963118
NANCY METZ	Martin- Dechanet.(a)(d88) Martin J.(d54)	0608349025 0383280269
NANTES	Touboul m. d. (a)(44)	0251374529
ORLEANS- TOURS	Angel S (c18)	0248275807
POITIERS	Cabannes J.(c79)	0549068120
RENNES	Kervern N.(a)(d29)	0298641525
REIMS	Charlot D.(d 08)	0687744410
ROUEN	Dauvel D (a)(d76)	0235584831
STRASBOURG	SchweitzerLang b (d)	0388459201
VERSAILLES	Leprêtre M.(d 92) Billard MF(d78) Bellon M. (d 91) Brunhes S (a)	0146544138 0633260473 0169765100 0609016930